

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Plan de relance 2020

Les mesures du plan de relance ont été lancées en 2021.

Les analyses de cette monographie portent sur les subventions accordées à l'insertion dans les mesures 11-B, 12-B et 13-B du plan de relance qui concernent respectivement la création de jardins partagés, le développement de l'alimentation locale et solidaire ainsi que des projets alimentaires territoriaux (PAT).

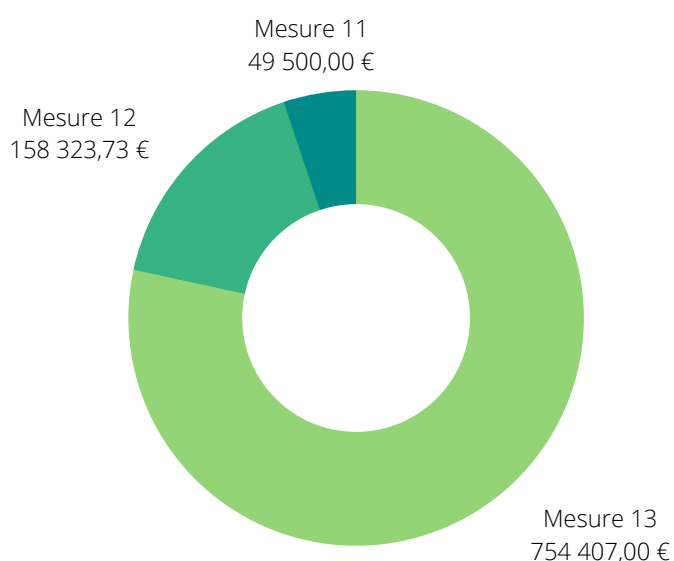
Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les subventions accordées à des mesures spécifiques du plan de relance, vous pouvez consulter leur fiche respective sur le site de la DRAAF Occitanie.

14 SIAE bénéficiaires du plan de relance

14 SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) ont bénéficié d'une aide via les différentes mesures du plan de relance. L'analyse porte sur les mesures 11, 12 et 13 du plan de relance. Ces 14 SIAE sont localisées dans **8 des départements** de la région Occitanie.

Le montant global du financement des mesures 11, 12 et 13, destiné aux structures de l'insertion s'élève à **960 k€**.

Environ **7,5 %** des financements de la mesure **13** est attribué à l'insertion, soit **754 k€**, **6,4 %** pour la mesure **12**, soit environ **160 k€** et **3,2 %** pour la mesure **11**, soit **50 k€**.

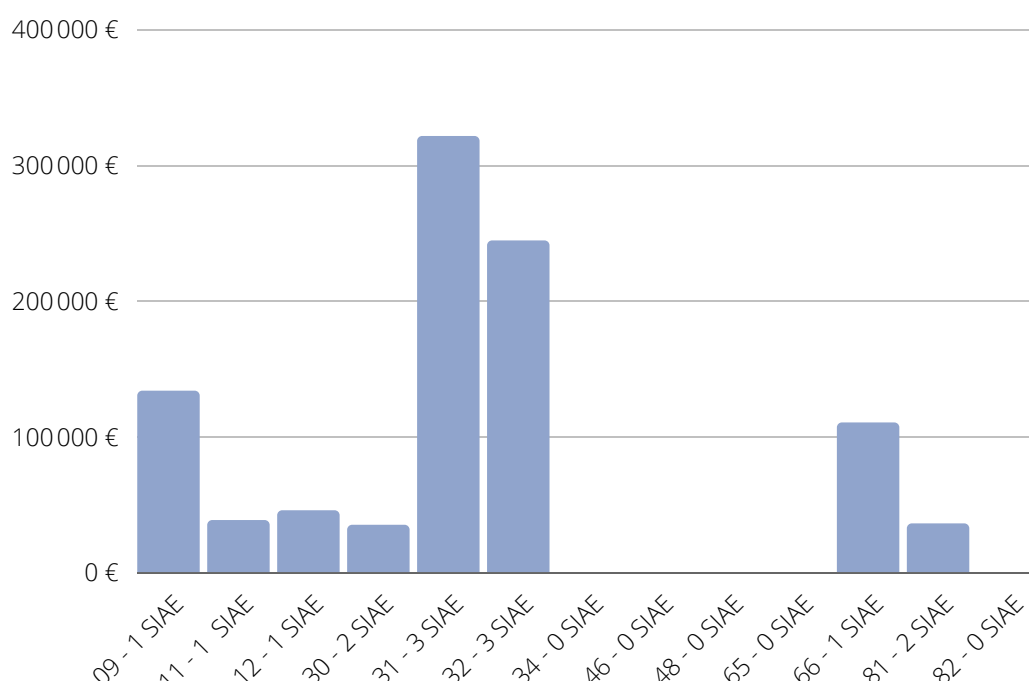


Répartition des subventions du plan de relance accordées à l'insertion selon les différentes mesures

Répartition départementale des aides

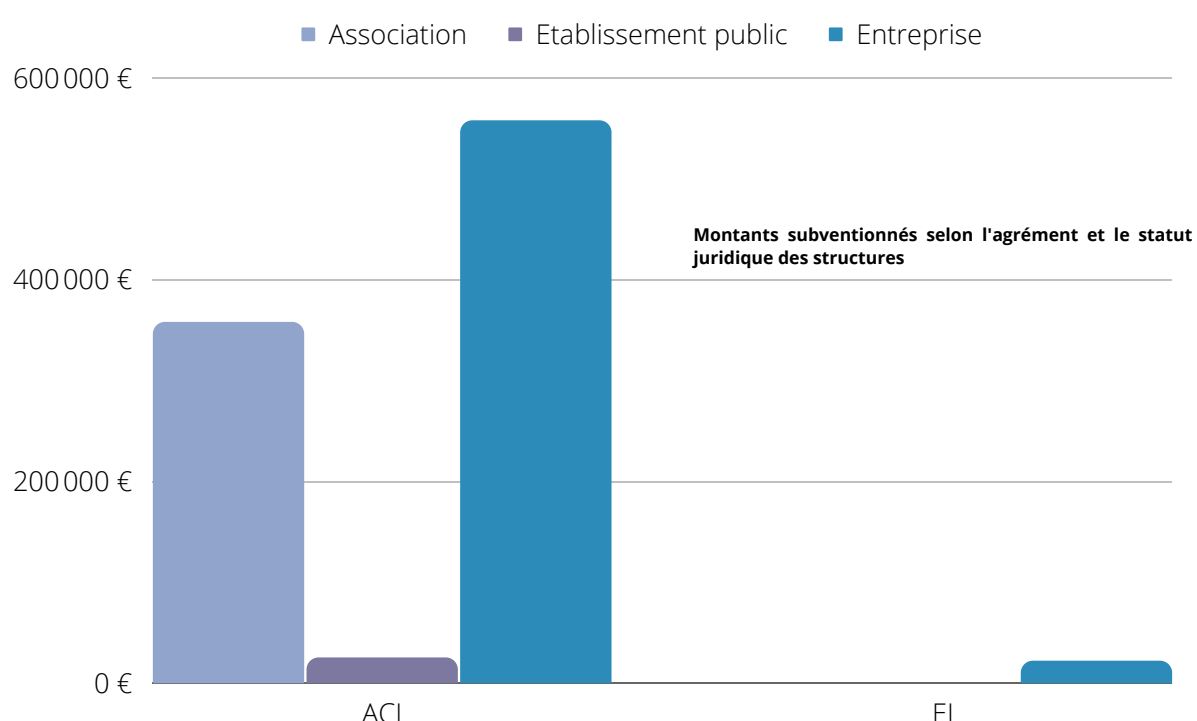
Le graphique ci-dessous présente la répartition des aides par département de la région. Il faut mettre en relation la dotation départementale et le nombre de SIAE bénéficiaire dans chaque département.

Montants subventionnés par le plan de relance, en insertion



Typologie des porteurs de projets

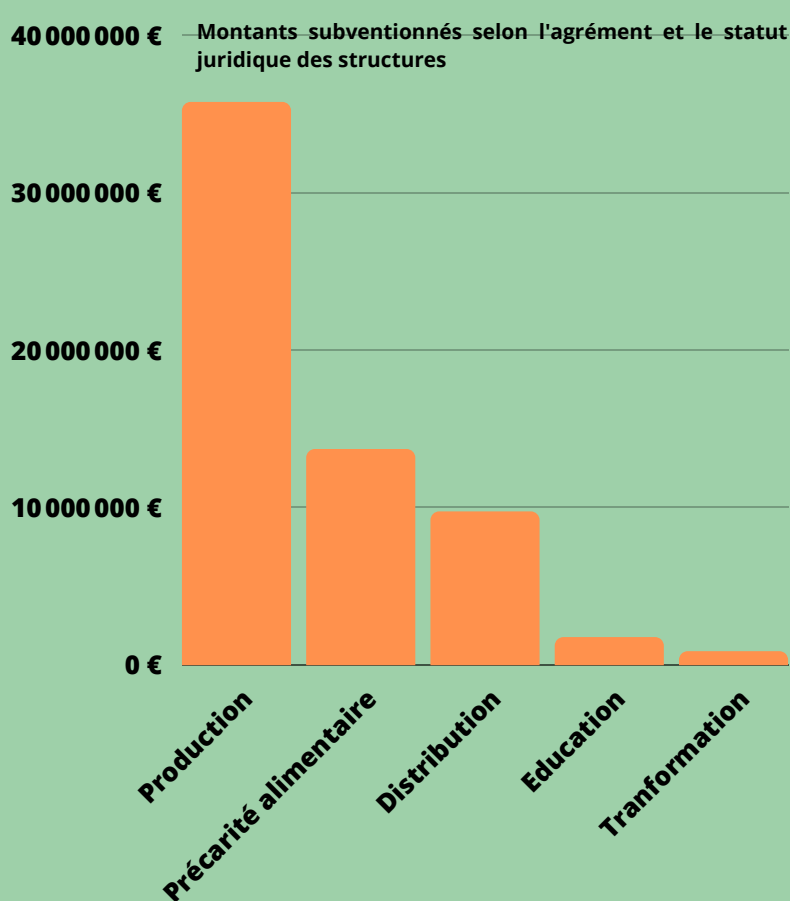
Les SIAE peuvent avoir différents statuts juridiques mais aussi différents agréments qui définissent un cadre de travail pour ces structures. Il existe 4 types d'agréments : atelier et chantier d'insertion (ACI), entreprise d'insertion (EI), association intermédiaire (AI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).



Le graphique ci-dessus présente le montant d'aide accordé aux structures de l'insertion selon leur agrément et leur statut juridique. Le plan de relance a très majoritairement financé des **ACI** avec un total de **940 k€** pour ce type d'agrément et de **21 k€** pour les **EI**.

Focus sur l'agriculture biologique dans l'insertion

Le montant total de financement accordé via les mesures 11, 12 et 13 à la filière biologique dans le domaine de l'insertion s'élève à **617 k€**, soit **64%** du **budget total accordé à l'insertion**. Cela représente **12 actions** différentes menées au travers de la région.



Les thématiques qui concernent le plus l'agriculture biologique dans les domaines de l'insertion sont **la production agricole** avec **350 k€** investis, puis **la lutte contre la précarité alimentaire** avec **165 k€** et le développement de **la distribution** de la production des SIAE avec **97 k€** investis.



Focus sur les jardins dans l'insertion

La somme investie dans les jardins partagés et d'insertions via le plan de relance s'élève à **540 k€**. Ce montant correspond à **56%** des financements accordés à l'insertion via les mesures 11, 12 et 13.

On dénombre **13 actions subventionnées** qui portent sur des jardins, en lien avec l'insertion.

Quelques exemples de projets

Production

Mesure 12-B : Alimentation locale

Dans l'Aude, le **chantier d'insertion la ferme du Puech** a souhaité développer son activité maraîchère et initier une production de truites. Elle a obtenu des financements pour acheter le matériel nécessaire à la construction d'une unité aquaponique couplée à une pépinière maraîchère (Coût total de **58 k€**, financé à **65 %**).

Circuit-court

Mesure 13-B : Soutien au PAT

Dans le **PAT Pays Pyrénées Cathares** (09), un agrosite affilié au réseau **CASTA** (Centre d'Accompagnement Social aux Techniques Agropastorales), agréé **chantier d'insertion**, a obtenu des financements pour un bâtiment de stockage. Ce dernier permettra de mieux gérer la logistique de vente de la production de l'agrosite (Coût total de **243 k€**, financé à **40 %**).

Lutte contre la précarité alimentaire

Mesure 13-B : Soutien au PAT

Dans le cadre du **PAT du Gers** (32), le **Comptoir des colibris**, qui est agréé **entreprise d'insertion**, a obtenu des subventions pour financer du salariat d'insertion dans l'écorestauration. L'objectif est de sensibiliser la clientèle aux patrimoines agricole et alimentaire gersois (Coût total de **35 k€**, financé à **75 %**).

Un exemple de jardin d'insertion dans l'Hérault : CAPDIFE

Croix Rouge insertion-CAPDIFE (CAP pour l'Insertion par le Développement de la Formation et l'Emploi) agréé Atelier et Chantier d'Insertion par la DDETS de l'Hérault est un acteur du PAT Pays cœur d'Hérault.

Cet établissement a pu participer à l'appel à projet de la mesure 13 du plan de relance national. Ce candidat a été retenu pour une action visant à la création d'une plate-forme de distribution en circuit-cours en lien avec des producteurs du territoire. Le montant total de l'action s'élève à 146 k€ et a été subventionné à hauteur de 30% soit 44 k€.



La mission de CAPDIFE s'inscrit dans l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficultés sociales et professionnelles. Elle comptabilise 140 salariés qui signent un contrat de travail chaque année. La structure les accompagne via la formation autour de leurs activités. Son taux de sorties dynamiques des salariés en transition professionnelle atteint les 78%.

L'activité de CAPDIFE s'articule autour de 2 axes :

· **L'environnement**, via la gestion et l'entretien des espaces naturels dans le département de l'Hérault.

CAPDIFE développe une activité centrée sur la prestation d'entretien des espaces verts et naturels. Elle est composée de 18 salariés en transition avec 3 encadrants. Cette activité a généré un chiffre d'affaire de 178 k€. Elle repose notamment sur des partenariats avec ENEDIS, SNCF et les collectivités locales.

· **Les circuits alimentaires de proximité** via un sous-axe maraîchage biologique, avec 3 jardins pour une surface totale de 4,5 hectares cultivés et un sous axe plateforme logistique alimentaire.

Cette activité va être complétée par le lancement d'une plateforme de logistique alimentaire en atelier et chantier d'insertion dès le début de l'année 2023 - structuration en 2022.

La participation à l'appel à projets mesure 13 est lié à une demande de financement d'une étude de faisabilité. CAPDIFE souhaite développer son activité de logistique alimentaire via sa plateforme Bio Hérault solidaire. Elle veut ainsi pouvoir fournir la restauration collective en produits locaux et pour cela, elle va devoir augmenter son volume de vente habituel et ses capacités de stockage.



Afin d'atteindre cet objectif, CAPDIFE va accroître ses surfaces de production pour atteindre un objectif de 80 tonnes annuelles, mais essentiellement augmenter sa collecte auprès d'autres producteurs du territoire.

CAPDIFE a profité d'une opportunité et a acquis sous forme de location un hangar au 5 rue pascal à Clermont-l'Hérault. Ce hangar de 1 000 m² répondra aux nouveaux enjeux de l'établissement. Les hangars bioclimatiques actuels de ses jardins d'insertions ne permettaient pas d'assurer le stockage d'un projet aussi ambitieux.

Ce nouvel hangar en cours d'aménagement abritera les locaux de CAPDIFE ainsi qu'un espace de stockage réfrigéré et sec pour les produits de la plateforme.

De très nombreuses autres initiatives existent en Occitanie

Afin de mieux connaître et repérer les différents structures d'insertion oeuvrant dans les domaines agricoles et alimentaire, la DRAAF Occitanie a réalisé une première cartographie de ces structures (accessible sur son site internet).

Ce travail permet, au delà des structures ayant bénéficié d'aides dans le cadre du plan de relance, de voir comment notre territoire régional est dynamique sur cet enjeu majeur de l'insertion.

